



Centre Communal d'Action Sociale de TROUY

INFORMATION SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun, il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le Compte Financier Unique exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le CFU doit être voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le Compte Financier Unique 2025 du C.C.A.S regroupe essentiellement des dépenses à caractères sociales telles que les aides aux familles en difficultés, les actions envers les aînés ainsi que les frais de gestion qui en découlent. La majeure partie de ces dépenses est subventionnée par une dotation communale.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses, un achat a été réalisé, il s'agit d'un congélateur pour la somme de 250 €.

En recettes, une écriture pour l'amortissement du congélateur, d'un montant de 145,83 € a été comptabilisée. S'agissant d'une écriture d'amortissement, cela génère également une dépense de fonctionnement du même montant de 145,83 €.

Le résultat de l'exercice 2025 en investissement est **déficitaire de 104,17 €**. Il conviendra d'affecter une part du résultat de fonctionnement pour combler ce déficit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2025, **les dépenses de fonctionnement** sont les suivantes :

<i>Portages de repas à domicile</i>	64 702,36 €
<i>Distributions alimentaires (Participation, fournitures...)</i>	4 566,83 €
<i>Colis de Noël pour les aînés</i>	8 747,70 €
<i>Repas des aînés (traiteur, vin, chocolat, nappage, frais d'affranchissement pour les invitations)</i>	9 520,50 €
<i>Bons cadeaux Noël</i>	330,00 €
<i>Aides et secours (aides urgentes, prise en charge des factures, bourse aux études, BAFA, voyages scolaires)</i>	2 063,16 €
<i>Fonctionnement du C.C.A.S (Mise à disposition des locaux et du personnel, fournitures administratives, téléphone...)</i>	26 405,92 €
<i>Amortissement du congélateur</i>	145,83 €
Total	116 482,30 €

La dépense liée aux portages de repas est en légère augmentation par rapport à 2024, soit + 142,26 €. Le nombre de repas livrés est aléatoire chaque année.

Les distributions alimentaires ont permis de venir en aide à 18 foyers, soit 51 personnes (adultes et enfants). La dépense augmente de 7,15 % par rapport à 2024, soit + 303,68 €.

Les festivités de fin d'année comprennent la distribution des colis de Noël aux aînés, les bons cadeaux pour les enfants placés en famille d'accueil et pour les personnes en situation de handicap, et le repas des aînés.

Pour 2025, ces dépenses sont en hausse de 581,08 € par rapport à 2024.

En 2025, le C.C.A.S a versé à 5 jeunes une aide au BAFA de 300 1 500 €. Cette aide au BAFA est désormais prise en charge sur le budget C.C.A.S depuis mars 2025. Auparavant, cette participation était versée par le budget principal de la Ville.

L'ensemble des aides versées en 2025 est en augmentation de 1 805,16 €.

Concernant les dépenses liées au fonctionnement du C.C.A.S, celles-ci sont en légère baisse de 59,04 €.

Pour 2025, **les recettes de fonctionnement** sont :

<i>Portages de repas à domicile</i>	63 475,20 €
<i>Participations au repas des aînés</i>	742,00 €
<i>Divers dons</i>	2 319,40 €
<i>Subvention communale</i>	39 800,00 €
Total	106 336,60 €

La recette liée aux portages de repas est en légère augmentation par rapport à 2024, soit + 620 €, cela s'explique par la revalorisation du tarif au 1^{er} janvier 2025.

La participation financière versée lors du repas des aînés est en hausse de 153 € par rapport à 2024.

Plusieurs dons ont été perçus au cours de l'année 2025, ceux-ci représentent 2 319,40 € au total, soit 1 969,40 € de plus qu'en 2024.

Au regard des dépenses réalisées et des recettes perçues, la subvention communale a été versée à hauteur de 39 800 € cette année, contre 60 000 € en 2024.

Le résultat de l'exercice 2025 en fonctionnement est **déficitaire de 10 145,70 €**.

Conclusion :

Il est important de rappeler que les recettes du CCAS, tant au 70688 qu'au 756, sont des recettes aléatoires. Le nombre de bénéficiaires du portage de repas fluctue sans cesse et les dons des administrés sont totalement imprévisibles.

Le total des dépenses de l'année 2025, de **116 482,30 €**, a été inférieur de 23 662,70 € par rapports aux prévisions budgétaires.

Le total des recettes de **106 336,60 €** a été lui aussi inférieur aux prévisions budgétaires de 33 808,40 €.

La différence entre les recettes et les dépenses 2025 laisse apparaitre un résultat **déficitaire de 10 145,70 €**.

Mais, après l'intégration du résultat de l'exercice 2024 (+ 18 816,94 €), le résultat cumulé est **excédentaire de 8 671,24 €**.

Le résultat cumulé de fonctionnement étant positif, il sera affecté au budget 2026 comme suit :

- ✓ **104,17 €** pour combler le déficit d'investissement,
- ✓ **8 567,07 €** seront conservés en section de fonctionnement.